L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

SAMEDI, 9 AOUT 1884.

Consulat de France.

Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

J'ai l'honneur de porter à la connaissance du public les extraits ci-dessous des Informations et Règles concernant les exposants étrangers (Circulaire No 4, 29 mars 1884) publiées officiellement par la Direction de l'Exposition:

1—Une exposition universelle ....sera ouverte à la Nouvelle-Orléans le 1er lundi de décembre 1884....

6—Tous les gouvernements étrangers ont été invités par le Président des Etats-Unis.... à nommer des commissions afin d'organiser leurs sections à l'Exposition....

8—Les demandes d'espaces, et tout ce qui regarde cette question, seront traitées avec la commission du pays d'où proviennent les objets à exposer.

10—Au premier novembre 1884 ou avant, les commissions étrangères devront présenter au Commissaire Général des plans faisant connaître d'une manière aussi exacte que possible la répartition de l'espace alloué aux sections étrangères. Ils devront aussi présenter la liste des exposants.

15—Les exposants étrangers n'auront rien à payer pour l'espace qui leur sera accordé non plus qu'à titre de droits d'entrée.

18—La classification des objets exposés comprend les groupes suivants:

I. Agriculture.
II. Horticulture.
III. Produits bruts et manufacturés, métaux, minéraux et bois.
IV. Meubles et accessoires.
V. Industrie textile, habillements et accessoires.
VI. Arts industriels.
VII. Produits alimentaires.
VIII. Education et instruction.
IX. Œuvres d'arts.
X. Pisciculture.

24—Tout les soins possibles seront pris pour protéger contre tout dégat, les articles exposés, mais la Direction ne sera en aucune manière responsable pour les accidents, feu, pertes ou dommages, quelle que soit la cause ou l'étendue du dommage causé........

31.—Une quantité convenable d'eau, de gaz et de vapeur sera allouée, gratuitement aux machines exposées......... Les quantités désirées devront être clairement spécifiées dans les demandes.....

32.—Toute force motrice dépassant le quantum accordé par la Direction sera fournie et payée selon un tarif officiel.......

34—Sont exclus de l'Exposition toutes les substances fulminantes, toutes les substances explosibles, explosives et en général toutes les substances qui peuvent être jugées dangereuses.

38—Le Directeur Général aura le droit de faire enlever tout objet, quelle qu'en soit la provenance, qui, en raison de sa nature ou de son apparence, semblerait nuisible au but ou au décorum de l'Exposition....

43—En temps utile, le Département des Transports fera connaître les arrangements spéciaux qui auront été pris concernant le transport des articles provenant des pays étrangers. Il fera connaître aussi les règles de douane dont la connaissance intéressera les exposants.

44—Tous les exposants, par le seul fait de participer à l'Exposition, déclarent se soumettre aux règles qui précèdent et à toutes autres qui pourraient sembler nécessaires à la Direction.

SAMUEL MULLEN,
Chef des Installations.

Approuvé: E. A. BURKE,
Directeur Général.

J'ai également l'honneur de porter à la connaissance du public les articles 8 et 17 des Règlements Généraux de l'Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans:

Art. 8—Les Commissaires étrangers, nommés à la requête du Gouvernement des Etats-Unis, sont invités à entrer en correspondance, aussitôt que possible, avec le Directeur Général......... (ils examineront) toutes les questions concernant (leurs) compatriotes, spécialement les matières ayant rapport à la distribution de l'espace et la préparation de chaque section nationale dans les édifices. Le Directeur Général ne correspondra donc pas directement avec les exposants étrangers et n'examinera aucune de leurs applications individuelles.

Art. 17—Toutes les applications étrangères pour l'admission, doivent être en accord avec une forme spéciale fournie par le Directeur-Général aux Commissions étrangères...... Des formes imprimées, conformes à ces règlements, seront fournies gratis.........

E. A. BURKE,
Directeur-Général.

Approuvé: ED. RICHARDSON,
Président.

La Nlle-Orléans, ce 24 mai 1884.

Le Consul Général,
Commissaire de la République Française,
VICOMTE PAUL D'ABZAC.

CONSULAT DE FRANCE.

Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

Sur ma demande, la Direction de l'Exposition Universelle a bien voulu consentir à prendre 50 abonnements de six mois à l'ABEILLE de la Nouvelle-Orléans et 50 au "Messager Franco-Américain" de New-York.

Les deux journaux seront servis aux adresses qui suivent, afin de répandre dans le public Français tous les renseignements de nature à faire apprécier au gouvernement de la République, ainsi qu'à nos industriels, l'importance et le but de l'Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

Liste des destinataires.

MM. les Présidents des Chambres de Commerce de Paris, le Havre, Rouen, Nantes, Bordeaux, Marseille, Cette, Lyon, St. Etienne, Roubaix, Cambrai, Lille, Reims, Epernay, Louviers, Arras, Bayonne, Besançon, Brest, Caen, Cherbourg, Clermont-Ferrand, Cognac, Dieppe, Dijon, Dunkerque, Elbeuf, Limoges, Montpellier, La Rochelle, Sedan, Toulouse, Perigueux, Alger, Constantine, Philippeville.

MM. les Rédacteurs en chef des journaux de Paris—Le XIXe Siècle, l'Economiste Français, La France, Le National, Le Pays, Le Petit Journal, Le Siècle, Le Soir, Le Voltaire, Le Journal des Chambres de Commerce, Le Gaulois.

N B—L'Abeille échange déjà avec Le Journal des Débats, Le Figaro, La Gazette de France, La Liberté, La République Française et Le Temps.

MM. les Rédacteurs en chef des journaux des Départements—La Gazette du Midi, Le Sémaphore, L'Echo de la Charente, La Gironde, La Guyenne, Le Courrier de la Gironde, Le Courrier de Lyon, Le Progrès, Le Salut Public, Le Petit Lyonnais, Le Périgord, Le Journal de Rouen, Le Phare de la Loire, L'Union Bretonne.

MM. Clavery—Directeur des Consulats au Département des Affaires Etrangères.

Billot—Directeur Politique aux Affaires Etrangères.

Renard—Chef du bureau des renseignements commerciaux au Ministère du Commerce.

A. Person—Président de la Chambre des Exportateurs de Paris.

Desmoulins—Membre du Conseil Municipal de Paris.

Jobbé Duval—Membre du Conseil Municipal de Paris.

Clamageran—Sénateur.
Cordier—Sénateur.

Paul Bert	Député.
Henri Chavoir	..
Clemenceau	..
Mgr Freppel	..
Tony Revillon	..
Rouvier	..
Baron de Soubeyran	..
Spuller	..
Wilson	..

Félix Faure, Député, Sous Secrétaire d'Etat des Colonies.

A. Casbert, Comte A. d'Absac, Jacques Meyer, Crémieux, A. Pascal, Charles Bal, Donon, Général Victor Maigean, De Molinari, Commandant Courrejolles.

La Nouvelle-Orléans, le 11 juillet 1884.

Le Consul Général,
Commissaire de la République Française,
Vicomte PAUL D'ABZAC.

CONSULAT DE FRANCE, NOUVELLE-ORLEANS.

Rue Royale, No 92.

AVIS.

Dans l'intérêt du commerce, le Consul Général informe le public que les personnes dont les noms suivent se sont adressées à lui afin d'établir des relations d'affaires avec la Nouvelle-Orléans et les principales villes des Etats avoisinants.

1o—La maison Vve Altazin-Gia (Négociant-armateur harengs et morues-goudrons et brais du Nord, à Boulogne sur mer, département du Pas-de-Calais) demande des correspondants pour leur expédier des harengs salés semblables à ceux exportés de Hollande sous la marque "Couronne" en petits barils dits seizièmes.

2o—MM. Adr. Menard & Cie Négociants à Cognac (Charente), désirant un correspondant pour faire connaître leurs eaux-de-vie en Louisiane.

3o—MM. A. Guillaume & Cie, négociants en vins fins et cognac, à Talence, près Bordeaux (Gironde), offrant des conditions avantageuses à un agent qui se chargerait de la haute clientèle bourgeoise.

4o—M. Edgar Rigaut (No 89 Chaussée d'Anvers à Bruxelles, Belgique), coupeur-chemisier, désirant connaître à fond la fabrication de la lingerie, sollicite un emploi dans sa partie.

5o—MM. Ularis & Gallice, No 24 rue Montesquieu, à Lyon, Dépt du Rhône, fabricants d'articles spéciaux et de matériel pour l'imprimerie, de pâte à rouleaux typographiques, de flans secs pour clichage au papier, &c, fournisseurs de l'Imprimerie Nationale, des maisons Mâme, de Tours, et Chaix, de Paris, et des imprimeries des gouvernements Brésilien, Anglais, Belge et Japonais, désirent un représentant pour la vente de leurs produits. Au besoin ils établiraient un dépôt à la Nouvelle-Orléans.

6o—M. Alfred Duret, le Havre, (Seine Inférieure), représentant de MM. Phipps Brothers & Co de Rio et de MM. Hollworthy & Ellis, de Santos, exportateurs de cafés et agents de MM. Abel Rey & frères de Paris, négociants en vins, désire traiter des affaires de céréales et grains à la commission contre crédits de banque.

7o—M. Firmin Juillien, fabricant de conserves, de sardines et de conserves alimentaires de toutes sortes, quai de la Gare, à Lorient, (département du Morbihan), voudrait entrer en relations avec des maisons de commerce pour la vente en consignation de ses produits.

8o—M. Maurice Duclos, No 14 rue de Vienne, à Paris, courtier agent, pour la commerce des corps gras et graines oléagineuses offre ses services aux maisons qui traitent ce genre d'affaires; il désire aussi se mettre en rapport avec un courtier pour lui envoyer et en recevoir des ordres. M. M. Duclos envoie à ses correspondants une circulaire hebdomadaire, détaillée et très-bien faite, sur le commerce des corps gras dans le monde entier.

9o—M. Raou. Bravais, chimiste No 27 rue de Londres, à Paris, propriétaire de l'eau minérale naturelle du Vernet à Prades, (Ardèche) et de l'anti-microbes Bravais (granules anti-épidémiques du Docteur Amédé Andrieu et du chimiste Raoul Bravais) voudrait un correspondant à la Nouvelle-Orléans.

10o—M. Louis Duvau aîné, château de Varrains, à Saumur (Maine-et-Loire) offre au public, ses vins mousseux dits de Champagne, à des prix variant selon la qualité, entre deux et trois france la bouteille.

11o—M. Emile Decaudt, natif de Roubaix, (France) ayant travaillé comme surintendant au Carlston Mills de Philadelphie et dans la U. S. Bunting Co., Lowell, Massachussetts, sollicite de l'emploi en ville ou à la campagne comme surintendant dans le tissage et le finage des cotons et des laines. Son adresse est 223 rue Tchoupitoulas. M. E. Decaudt est muni de bons certificats de ses anciens patrons.

Pour plus de renseignements s'adresser au Consulat de France. No 92 rue Royale, de dix heures A. M. à 2 heures P. M.

La Nouvelle-Orléans, le 30 janvier 1884.

Le Consul Général
Vicomte PAUL D'ABZAC

DEMANDES.

UN Français, nouvellement arrivé, âgé de 30 ans, désire trouver une place à la campagne comme charpentier et menuisier; il connaît aussi la mécanique. Il se rendrait généralement utile. S'adresser à PETIT JEAN, No 130 rue Bourgogne. 9août—1f

ON Demande des anciennes armoires en acajou avec des colonnes montées en cuivre. S'adresser au Lock Box 2599, N. O. P. O. 7 août—10 f.

A vendre—Une grocerie. S'adresser à l'encoignure Bagatelle et Morales. 3 août—3, 5, 7, 9, 10 12.

ELKIN & CIE.,

100....RUE DU CANAL....100

Appellent l'attention du public sur leur vaste stock de

NATTES DE CHINE

nouvellement importées, d'une finesse extraordinaire et sans contures.

Aussi sur un nouveau stock de

Toiles cirées, Stores, Rideaux, etc

TAPIS!

De toutes qualités à prix réduits.

31 avril—

V. WEHRMANN.

136.......Rue Royale.......136

Entre Toulouse et St-Pierre.

MERCERIE, PARFUMERIE, PAPETERIE, VARIETE, JOUETS D'ENFANTS.

Accordéons, Harmonicas, Cordes de Violon, Guitare, Zither, etc.

Machines à coudre neuves et de seconde main, fils, soie, aiguilles, huile et fourniture pour Machines à coudre.

Eventails pour tous genres de machines à coudre. Les plus simples, les plus faciles à adapter et donnant le meilleur résultat. Prix 75 cts.

V. Wehrmann, MECANICIEN de 13 ans d'expérience, s'occupe de la réparation tous genres de Machines à coudre.

Fabrication de pièces sur commande.

Toutes les réparations sont garanties.

Plaquage en fer de formes pour cordonniers.

Inspection et réparation de machines à coudre à l'usage des chemisiers, cordonniers et fabricants de sacs. S'adresser au No 136 rue Royale.

12mai—

Mme BONOMO, sage-femme, et médecin pour dames, 140 St-Louis et 101 Bourgogne, se recommande pour toutes les maladies de femmes et comme sage-femme. Elle promet une guérison assurée pour toutes les maladies, telles que douleur à la matrice, dentition difficile chez les enfants, les vers chez les femmes et les enfants, les plaies aux jambes. Chambres pour les dames sur le point d'accoucher, avec un bon traitement et à des prix en rapport avec le temps. Visible à toute heure. Exerçant sa profession depuis 25 ans, elle se recommande au public. 16 déc—1

BODLEY BROTHERS

Quartier-général de Voitures.

76, 79, 74 rue St-Charles.

ONT l'assortiment le plus complet de wagons à cannes, charrettes à cannes à 3 et 4 mulets, charrettes à boeufs, do. pour loge, wagons à coton, charrettes à bagasse, charrettes pour fermes, charrettes à ris, petites charrettes de toutes dimensions, rais, jantes, brancards, colliers de chevaux, matériaux pour voiture, graisse pour essieux moyeux. Nous appelons l'attention sur nos essieux durcis, nos moyeux forgés à froid et toutes les formes (extra destinés à nos charrettes et wagons, lesquels sont fabriqués dans nos propres usines, à Wheeling, W. Va., avec des matériaux supérieurs et par de très habiles ouvriers. Nous garantissons tout, ne craignons aucune concurrence et répondons aux plus fortes demandes.

12mai—1an

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLEANS

BUREAUX 92 RUE ROYALE.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

Bouley Dominique	Dumarest Claude
Borde J B	Duléac Firmin
Bennecase Hippolyte Laurent	Fondard François
Baby Jacques	Fauvel Stéphanie
Cartelin Michel	Guitard Joseph
Charpentier Honoré	Goujon Léon Marie
Cavalier Georges	Hericy Jacques
Castaing François	Le Hericy Jacques
Cernier Vve, née Amont	Labargue Jean
Cassé Jeanne	Levasseur
Charvin Henri	Mourret Jean B
Denra Rabanne	Pain de Bonnemaire
Dutheil Mme	Roques François
Daveeac Joséphine	Tuquet Vve, née Allera
Davezac Jean	Tristani Antoine
Descomnet Théodore	Voquet Joseph
Delamalmaison Mme	Valtamist-Tauriat de

15 mai 1884.

Arreuy Charles	Girand Mme A
Alexis Vvenée Biquet	Girand Mlle Angèle
Coste Lucien, héritiers	Guenivet Jean Pierre
	Laborde Jeanne Marie
Cougot Jean Paptiste	Lava Arthur
Dumas Pierre	Nasrant Jean Baptiste
Dumas Ernest	Passerieu Angèle
Dumas Edouard	Picard P A
Dubor François	Pena Frank
Dusseaux Charles	Promès Jean Bruno
Dastugue Joseph Eugène Antoine	Regottas Mme veuve
Daurin Louis	Ringé Alphonse et Adolphe
Despaux Charles	Ruffier Charles
Espinasse Albert	Sabuqué Jean Urbain
Escudé Gabriel	Sancède Louis
Girardi Charles	Sérac Baptiste
Guérin femme Lebon	Serpent'ni Jules François
Girard Dlle Fortunée	

La Nlle-Orléans, le 1er juin 1884.

Le Consul Général chargé du Consulat,
Vicomte PAUL D'ABZAC.

O. CAVAROC, Gérant. C. B. LANUSSE, Secrétaire.

Compagnie de Fabrication de VIN ROUGE,

De la NOUVELLE-ORLEANS

72 Rue Conti, Nouvelle-Orléans.

Incorporateurs—MM. A. Carrière et Fils, D. A. Chaffraix, Gilbert H. Green, A. A. Lelong. C. Cavaroc et Fils, Gus. Pitot. 3 avril—1an

GEORGES SOULIE

SCULPTEUR-DECORATEUR,

Fournisseur des Sociétés Mystiques de la N. O

OFFRE ses services à tous les exposants qui désireraient des Attributs, Emblèmes, Statues, Animaux, Ecussons, Armoiries, etc., etc., soit en papier maché (carton-pierre) plâtre.

Atelier, rue Colisée, entre Valmont et Léontine. Office, Exchange Alley, No 38, de 9 heure à 3 heures. 4mars—1an

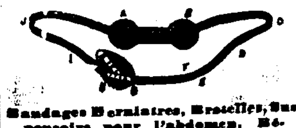

Bandages Herniaires, Bretelles, Suspensoire pour l'abdomen, Béquilles Jambes et Bras Artificiels, Etc.

Faits sur commande et ajustés par

A. McDERMOTT,

152 rue du Camp, Nlle-Orléans.

N. B.—Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous tous les rapports.

25avril—841 an

INSTITUTION CURTO.

Pensionnat et Externat.

Coin St Philippe et Prieur.

LES cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.

Une classe de solfège et de chant, sous la direction de monsieur Curto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont offerts aux élèves sans prix extra.

Un cours d'Espagnol et d'Allemand appris à l'institut. 17 sent—

NATTES NOUVELLES DE CHINE

A BAS PRIX.

A. Brousseau's Son,

23 et 25 rue de Chartres.

Rideaux de Dentelle à $1 50 la Paire et au-dessus.

STORES DE FENETRES, TOILES-CIREES, TAPIS.

Nouveautés des dernière genres.

20 mars—1an

Mme Bennett, astrologue, révèle le passé et prédit l'avenir. Venez la voir ou écrivez-lui, 4 South Rampart. 3 juil—6f

Leçons d'Espagnol.

Mlle. E. de MIRANDA continuera à donner des leçons d'Espagnol à domicile, ou chez elle, rue Magasin, coin Jackson, No 184.

26mars—

Tombes à vendre.

DANS le cimetière St Louis rue Esplanade. Construction de TOMBES en marbre et en briques à des prix modérés; réparation de tombes à des prix également modiques; aussi à vendre, une tombe en granite à très bas prix.

S'adresser à FLORVILLE FOY, Rue des Remparts No 33

5juin—3m—Dim Mer Ven.

Marais Street Steam Brewery

H. F. STURCKEN,

80, 82, 84 et 86 RUE MARAIS, Entre Conti et St-Louis.

GODCHAUX

MARCHAND DE

VETEMENTS CONFECTIONNÉS

—ET—

d'Articles de Toilette

81, 83 et 85 rue du Canal.

Notre grande vente à sacrifice a commencé, et nous invitons respectueusement le public à venir se rendre compte du bon marché que nous leur offrons en fait de

Vêtements Confectionnés

Avec le plus grand soin,

Nous les offrons à la réduction considérable de

50 Pour Cent!

16 juil—

Le Renovateur des Cheveux DE HALL,

VÉGÉTAL SICILIEN.

(Hall's Hair Renewer.)

A été la première préparation parfaitement adaptée à la guérison des maladies du cuir chevelu, et la première aussi à rendre, aux cheveux gris et flétris, leur couleur primitive, leur croissance et le lustre brillant du jeune âge. De nombreuses imitations ont suivi, mais aucune ne possède les éléments requis pour la conservation de la chevelure et du cuir chevelu. Le RÉNOVATEUR DES CHEVEUX DE HALL a constamment grandi dans l'estime publique, et sa renommée s'est propagée dans toutes les parties du globe, tant il répond à un besoin général.

Le succès sans précédent qu'il a obtenu n'est dû qu'à une cause: "Il tient ce qu'il promet."

Les propriétaires du RÉNOVATEUR ont été souvent surpris de recevoir des commandes des pays les plus éloignés, alors qu'ils n'avaient rien fait pour introduire leur préparation dans ces contrées.

Le RÉNOVATEUR DES CHEVEUX DE HALL, même employé pendant un temps très court, produit un effet favorable à l'apparence personnelle.

Il nettoie le cuir chevelu de toute impureté, guérit toutes les humeurs, la fièvre, empêche les cheveux de devenir secs, par conséquent la Calvitie n'est plus à craindre. Il stimule l'action des glandes affaiblies, et les met à même de produire une nouvelle croissance.

Les effets de cette préparation ne sont pas passagers, comme ceux des préparations alcooliques, ils restent longtemps, ce qui la rend supérieure et économique.

(Buckingham's Whisker Dye.)

La Teinture de Buckingham pour les Favoris

Change à volonté la barbe et les favoris en un châtain foncé naturel ou en noir. La couleur est permanente et ne disparait pas en se lavant. La préparation étant simple on l'applique facilement.

PRÉPARÉS PAR

R. P. Hall & Co., Nashua, N. H.

Chez tous les marchands de Médecines.

LEON QUEYROUZE,

"GROCER" EN GROS,

—Importateur de—

VINS ET DE LIQUEURS

—Et marchand de—

Produits des Campagnes et de l'Ouest

97 RUE DECATUR,

mars—1an Nlle-Orléans.

Bureau de l'Agence des Stoves à gaz.

13 RUE BARONNE.

J'INVITE toutes les personnes désirant faire usage de stoves à gaz pour le chauffage et la cuisine, à venir examiner mon assortiment de stoves à gaz à mon magasin, 13 rue Baronne, juste en face de la station des chars de Carrollton.

C'est le plus grand assortiment de stoves à gaz, des derniers genres et des meilleurs genres, qui ait jamais été exhibé en dehors des villes du Nord.

Ils sont de tous genres, de toutes grandeurs.

Leur propreté, leur bon marché et l'absence de chaleur que donnent les stoves ou ranges ordinaires de coke et de bois, font de ces stoves les plus convenables à notre climat.

C'est le seul stove qui grille et rotisse également comme un stove ouvert.

Je me suis décidé à embrasser ce genre d'affaires, car je sais que le gaz dont on se sert à la Nouvelle-Orléans est surtout excellent pour ces stoves de chauffe et de cuisine.

Je serai au magasin de 8 heures du matin, à 7 heures du soir pour expliquer d'une façon pratique les avantages du système de cuisine.

JOHN N. MAIN,
4juil—1m Brooklyn, N. Y.

Médaille d'Or. Paris 1878 — Diplome d'honneur Amsterdam 1883

BASILE BARES.

No 84 - - Rue Royale - - No 84

SEUL AGENT.

VENANT d'être reçu un assortiment des célèbres Pianos de Gaveau, de Paris, avec le nouveau système Equilibré. Brevetés pour la tenue de l'accord, la partie la plus essentielle dans le Piano. Les mécaniques de ces instruments sont à doubles répétitions. Ces pianos ont été fabriqués expressément pour notre climat et sont pleinement garantis. J'offre ces Pianos à un prix excessivement réduit.

Accords et réparations de Pianos et Orgues à des conditions très avantageuses.

18nov—

Dr. J. B. Perez

Médecin et Chirurgien,

D'une expérience de 25 années dans le traitement et la guérison de tous les maux des

ORGANES GENITO-URINAIRES

et des maux provenant soit des NERFS, soit d'une DEBILITÉ PHYSIQUE, causée par l'âge ou des abus prématurés. Maladies chroniques traitées avec succès. La maladie de Bright, la gravelle, le catarrhe de la vessie, les écoulements, la spermatorrhée et tous les désordres d'une NATURE PRIVÉE, traitées sans l'usage de mercure, ni d'aucune drogue nuisible. Guérisons garanties. Le rétrécissement de l'urètre guéri par un simple mécanisme, sans douleur. Les maladies de femmes et irrégularités de l'organisme guéries promptement. Le "Female Regulating Elixir" du Dr. PEREZ ne s'obtient qu'à son bureau.

No 6 rue South Rampart.

mars —24—1an

LA CREOLINE,

—OU—

La liqueur Malakoff des dames et des familles.

ALPHONSE WALZ,

24 et 26 rue Conti,

19mars— Seul propriétaire et fabricant

Proclamation de Quarantaine

BUREAU DE SANTÉ DE L'ETAT DE LA LOUISIANE, Nouvelle-Orléans, 17 juillet 1884.

ATTENDU QUE LE NEUVIEME JOUR DE juillet 1884, le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane a passé la résolution suivante;

"Attendu qu'il est reconnu que le choléra existe à Toulon et à Marseille sous forme épidémique; il est

"Résolu, Que le président de ce bureau ordonne à tous les officiers de quarantaine dans toutes les stations de cet Etat, de détenir tous les navires venant des dits ports ou de tous autres ports où le choléra pourrait exister; le dit ordre devant être maintenu jusqu'à ordre contraire de ce bureau."

Maintenant, et conformément à la dite résolution et en obéissance au dit ordre, je lance cette proclamation de quarantaine qui prendra effet à partir du neuvième jour de juillet 1884 avec les spécifications suivantes:

"Tous navires avec leurs équipages, passagers et cargaisons, arrivant aux différentes stations de quarantaine de l'Etat, venant des ports français de Toulon et de Marseille, ou de tout autre port qui pourrait être infecté par le choléra, seront détenus pour inspection et désinfection jusqu'à ce que ce bureau en décide autrement et juge convenable de leur permettre la libre pratique du port de la Nouvelle-Orléans.

Les officiers de quarantaine des différentes stations sont spécialement chargés de la stricte exécution de cette proclamation.

JOSEPH HOLT, M. D.,
Président du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane. 18juillet—3f

Briqueterie des Planteurs.

Briques expédiées par les chemins de fer "Morgan, La. & Texas," et "Pacific" et par des chalands sur le fleuve. Adresser les commandes par la boîte 127 de la "Mechanics, Dealers & Lumbermen's Exchange," Nouvelle-Orléans. Les commandes des campagnes par la boîte 3 post de Gretna.

J. D. HARVEY, propriétaire

oct—1 an—

A VENDRE.

A vendre, à bon marché, un lot de vieux journaux, bons pour envelopper des marchandises. S'adresser au bureau de l'Abeille. 30 avril—

L.S.L.

QUE TOUT —LE— MONDE SACHE

"Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

MAGNIFIQUE OCCASION

—DE—

Faire Fortune!

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00

CLASSE H,

—DE—

LA COMPAGNIE DE

LOTERIE

DE L'ETAT DE LA LOUISIANE

Aura lieu à la

Nlle-Orléans,

MARDI, 12 AOUT 1884,

Ce tirage ainsi que tous les autres ont lieu sous la surveillance immédiate et la direction de

GEN. G. T. BEAUREGARD,

DE LA LOUISIANE, ET DU

GEN JUBAL A. EARLY,

DE LA VIRGINIE

GROS LOT $75.000

1,967 Lots, montant en tout à $265.500.

Le tirage commencera positivement A ONZE HEURES A. M.,

A

L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 le Billet.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	....$75,000, soit	$75,000
1 Lot de	.... 25,000,.....	25,000
1 Lot de	.... 10,000,.....	10,000
2 Lots de	.... 6,000,.....	12,000
5 Lots de	.... 2,000,.....	10,000
10 Lots de	.... 1,000,.....	10,000
20 Lots de	.... 500,.....	10,000
100 Lots de	.... 200,.....	20,000
300 Lots de	.... 100,.....	30,000
500 Lots de	.... 50,.....	25,000
1,000 Lots de	.... 25	25,000

PRIX D'APPROXIMATION

9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit..........	6,750
9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit..........	4,500
9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit..........	2,250

1,967 Lots se montant à:..........$265,500

CERTIFICAT.

"Nous déclarons, par les présentes, que présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

Billet entier, $5 | Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Note à l'ordre de l'American Express, change de New York, ou traite sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.)

Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser les lettres enregistrées et faire les mandats sur la poste (money orders) payables à

New-Orleans National Bank

New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

Crescent Insurance Co. vs. Samuel E. Newman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 11,643.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magasine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI 9 août 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

La moitié d'un certain ilet de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Livaudais, dans le Quatrième District de cette ville (ancienne ville de Lafayette.) Le dit ilet est désigné par le numéro 89, sur le plan original du dit faubourg Livandais, en date du 5 mars 1842 et déposé à l'étude de G. R. Stringer, alors notaire en cette ville, le dit ilet étant borné par les rues Plaquemine, Première, Seconde et Chestnut. La dite moitié d'ilet est désignée par le numéro deux sur un plan figuratif annexé à un acte de partage fait entre William Mackey et Charles E. Dimmit passé pardevant J. B. Marks, ancienne-ment notaire en cette ville, le 26 février 1841. La dite moitié d'ilet de terre mesure deux cent cinquante pieds sur la rue Plaquemine, cent vingt-sept pieds neuf pouces sur la rue Seconde, cent vingt sept pieds neuf pouces de face à la rue Première et deux cent cinquante pieds de largeur dans le fond, le tout au pied américain. Etant la même propriété acquise par le dit Samuel B. Newman de John Holmes, de cette ville, par acte passé par devant Wm. Monaghan, notaire, le 29 août 1854.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

9 juil—9, 16, 23, 30 6, 9 août.

Simon Z. Darredes et Jean P. Darredes vs. Mme Bridget Murphy et James Murphy, son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 689.—En vertu d'un writ de fieri facias contre les plaignants et en faveur des défendeurs, à moi adressé par l'Honorable Cour Civil de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 9 septembre 1884, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1—Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Livaudais, Quatrième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 153, borné par les rues St. Patrick, Troisième, Quatrième et St. Denis; le dit lot est désigné par le No. 10, et forme l'encoignure des rues Troisième et St. Patrick, mesurant 30 pieds de face à la rue Troisième, sur une profondeur de 125 pieds, la même profondeur sur l'autre côté étant plus ou moins, conforme au plan de Reizenstein, voyer, en date du 11 mai 1858, déposé à l'étude de R. J. Ker, notaire et marqué Braseford.

2—Une autre portion ou lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même faubourg et ilet, touchant le dit lot No 10 et mesurant 15 pieds de face à la rue Troisième et forme une moitié du lot désigné par le No 9 du dit plan et une profondeur même que l'autre de 125 pieds, et est borné le plus près de la rue St. Patrick par le lot No. 10, ci-dessus décrit, et sur l'autre côté par l'autre moitié du lot No 9.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

9 août—9, 16, 23, 30, 6 9 sept

Mechanics' and Traders' Insurance Company vs. Alexander McLeod.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 11,645—En vertu d'un writ de saisie à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 9 août 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre située et étant dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bordeaux, Nayades maintenant St Charles, Valence et Apolio maintenant Carondelet; le dit ilet étant le numéro soixante-six anciennement Faubourg Bouligny, dans la paroisse Jefferson, en cet Etat. La dite portion de terre mesure cent cinquante pieds de face à la rue Apolio anciennement Carondelet sur une profondeur de cent vingt pieds, et du côté à la rue Valence, sur lesquelles deux rues elle forme l'encoignure, et forme la moitié d'une moitié dudit ilet numéro soixante-six. Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, servitudes et avantages qui y appartiennent. Etant la même portion de terre acquise par le défendeur dans cette affaire de J. D. Hill, par acte passé devant Wm J. Castell, notaire, le 25e jour de juin 1872.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

9 juil—9 16 23 30—6 août 9

Antoine Albert Charbonnet vs Mme veuve M. R. Shomberg.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 11,853—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI 9 août 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No. 6 de l'ilet No. 7, borné par les rues Columbus, Kerlerec, Claiborne et Robertson, sur un plan de E. Surgi, en date du 10 avril 1849, et déposé en l'étude de C. C. Ledreyère anciennement notaire de cette ville. Lequel lot mesurant (au pied américain) 30 pieds de face à la rue Columbus, sur une profondeur de 157 pieds 5 pouces et 4 lignes. Etant la même propriété acquise par le défendeur dans la succession de E. A. Michel, par acte passé devant Edward Barnett, notaire en cette ville, le troisième jour de juillet 1872.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

8 juil—8, 15, 22, 29, 5, 9 août

Mme H. Davidson vs Maher et Belcher

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 10,792—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasin, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 9 août 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Les lots un, deux, trois et quatre, de l'ilet No 95, cinquième district de la Nouvelle-Orléans, mesurant, ensemble, 126 pieds de face à la rue Chesnut sur une profondeur de 120 pieds sur la rue Eliza, l'ilet est borné par les rues Vallette, Chesnut, Eveline et Eliza.

Saisi dans l'affaire ci-dessus comme propriété d'Alexandre Belcher,

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

8 juil—8, 15, 22, 29—5 9 août

Pierre Tapie, James P. Guinault, subrogé, vs. B. Winther et John Walch.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5142— En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 9 septembre 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 28 de l'ilet No 613, qui est borné par les rues White, Dupré, Commune et Gravier. Le dit lot mesure trente pieds onze pouces de face à la rue White, sur une profondeur de cent quarante quatre pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus comme propriété de John Walch.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

8 août—8, 15, 22, 29—5, 9 sept.

Grande vente par le Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Tout le contenu et les installations des maisons Nos. 22 et 24 rue Bienville, dans le Deuxième District de cette ville.

Consistant en un lot de meubles de bureau,

UN COFFRE-FORT EN FER,

Un lot de liqueurs assorties, vins, cordiaux, américains et importés, des meilleures marques, huile d'olive, etc., aussi champagnes, bières, etc.

— AUSSI —

Une machine à vapeur et chaudière et tous les accessoires: un élévateur à vapeur, un lot de courroies de propulsion, un lot d'étagères, etc., appareils pour nettoyer les bouteilles; machine à boucher les bouteilles

—ET—

Plus d'un quart de million de bouteilles vides bouteilles à vin, à bière, à champagne, à vichy, à brandy, à huile, de dimensions assorties, litres, pints, etc.

— ET —

Un grand assortiment de pots en terre, flacons, damejeannes, bouchons, enveloppes en pailles, etc.

AUSSI

Deux grands chevaux bais, une petite jument baie, un wagon à ressorts à quatre roues, un wagon à ressorts à deux roues, brouettes, harnais, etc.

AUSSI

Un fort lot de comptes ouverts, billets dus à l'insolvable, d'après l'inventaire.

—ET—

Une certaine réclamation pour la somme de $10,000 en faveur de l'insolvable contre Cook & Bernheimer, provenant d'un attachement illégal maintenant dissous dans la cour de Circuit des Etats-Unis, dans l'affaire No. 10537 du docket de la dite cour.

—ET—

Divers autres articles qu'il serait trop long d'énumérer, d'après l'inventaire enregistré.

—ET—

Ainsi tout le contenu du magasin No 270 de la rue St Charles, dans le Premier District de cette ville, consistant en un grand assortiment de bouteilles vides faisant partie du quart de million de bouteilles ci dessus décrites

—DANS L'AFFAIRE DE—

H. Loubat vs. Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,909—En vertu d'un ordre de vente en date du 5 août 1884, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan sur les lieux ci-après mentionnés de la propriété ci-dessus et ci-dessous décrite:

Tout le contenu, etc., des lieux Nos. 22 et 24 rue Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, ainsi que les chevaux, wagons, et un lot de comptes à recevoir, billets et une certaine réclamation comme elle est décrite ci-dessus, seront vendus sur les dits lieux.

Et tout le contenu, etc., du magasin No 270 rue St. Charles, dans le Premier District de cette ville, consistant en un grand assortiment de bouteilles vides.

La dite vente commencera MARDI, 19 août 1884, à 10 heures 30 minutes du matin, aux dits magasins Nos. 22 et 24 rue Bienville et continuera de jour en jour (s'il est nécessaire) à la même heure, jusqu'à ce que tout le contenu, etc., des dits lieux soit disposé, et devra continuer le jour suivant pour compléter la vente à 10 heures 30 minutes, au magasin No 270 rue St. Charles.

Les deux ventes conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

7août—7, 13, 16, 19.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE DE CONSTABLE.

F. Lewis contre M. et Mme Shultze.

DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 3811—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan en mon entrepôt, No 89 Passage de la Bourse, entre Bienville et Conti, dans le Deuxième District de cette ville, le JEUDI, 21 août 1884, à 11 heures A. M.—

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.

9août—9 16 21

J. Bloom vs. Mme G. W. Kern.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—No 6511—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt, No 152 Lafayette, entre St Charles et Carondelet, MARDI, 19 août 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison.

Saisi dans l'affaire ci-dessus, conformément à l'inventaire déposé à mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. A. LOOBY,
Constable.

9août—9 14 19

L. E. Kylre vs John Ward.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 4791—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'Hon Thos R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente, à l'encan, à mon entrepôt, rue Lafayette, entre St Charles et Carondelet, LUNDI, 11 août 1884, à midi, de la propriété suivante, à savoir:

Tous les titres, droits et intérêts de John Ward défendeur dans cette affaire, dans les bâtisses et améliorations sur les lots Nos 14 à 17 inclusivement dans l'ilet No 265 Premier District de cette ville et borné par les rues Perdido, Gravier, Gayoso et Dupré; les dits lots mesurent chacun 29 pieds 11 pouces et 7 lignes de face à la rue Gayoso sur une profondeur de 144 pieds d'après un acte passé pardevant E. Morel, notaire, en date du 17 juillet 1878.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus fort et dernier enchérisseur pour ce qu'elle rapportera, à 12 mois de crédit; l'acquéreur fournira un billet avec de bonnes garanties, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication avec hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à paiement final.

Le dit acquéreur aura à déduire et payer au comptant les frais d'annonces, constable, etc, qui se montent à $40.

P. A. LOOBY,
Constable.

1er août—1,5,10

Avis aux Créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

W. C. Shepard contre ses créanciers. } No 11,863.

ORDRE DE COUR— Qu'une réunion des créanciers de Wm C. Shepard, le pétitionnaire, soit convoquée et ait lieu pardevant John B. Bendernagel, Esq., notaire en cette ville, le SAMEDI 30 de juil d'août 1884, à 11 heures du matin, pour délibérer et se prononcer sur la demande d'atermoiement faite par le pétitionnaire, et que, F. L. Richardson, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents; en attendant, que toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit William C. Shepard, soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 28 juillet 1884.

(Signé) W. T. HOUSTON.

Juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, maintenant absent en congé.

Pour copie conforme,

JAS. D. RANKIN,
29 juil—3 f en 30 jours Député-Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

A. Carrière & Sons contre leurs créanciers. } No 11,816, Division B.

La cession des biens des pétitionnaires, Emile L. Carrière et Charles J. Carrière, individuellement, et comme associés survivants de la raison sociale Antoine Carrière & Sons est acceptée par la Cour au profit de leurs créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et ait lieu devant Edgar Grima notaire de cette ville, JEUDI, 21 août 1884, à 11 heures du matin, pour délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires et élire un syndic. En attendant, toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits Em le L. Carrière et Charles J. Carrière seront suspendues. M. Omer Villeré avocat, est nommé pour représenter les créanciers absents.

Nlle Orléans, 18 juillet 1884.

W. T. HOUSTON, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

24 juil—3f en 10 j

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Feudel Horn contre Ses Créanciers. } No 11,817.

ORDRE DE COUR—La cession de biens du pétitionnaire, Feudel Horn est acceptée par la Cour au profit de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des créanciers du dit Feudel Horn soit convoquée et tenue, pardevant A. J. Lewis, notaire en cette ville le 21 Aout 1884, à 11 heures A. M., pour délibérer sur les affaires du dit insolvable et pour élire un syndic; que S. S. Carlisle avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents, et, en attendant, toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit Feudel Horn soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 18 juillet 1884.

(Signé) A. L. TISSOT,

Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe juge de la dite Cour, Division C, absent par congé.

Pour copie conforme:

GEO. P. CASELAR,
20 juil 3f en 10 jrs. Député Greffier

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District de la Paroisse d'Orléans.

Wm. Heyl contre Ses Créanciers. } No 11,746, Division "C."

ORDRE DE COUR que la cession de biens faite par William Heyl soit acceptée au profit de ses créanciers. Que E. Merai, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents. Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire ait lieu lundi, 11 août 1884, à 11 heures du matin, devant Charles G. Andry, notaire de cette ville, pour délibérer sur les affaires du dit William Heyl et pour élire un syndic, et qu'en attendant toutes procédures judiciaires soient suspendues contre la personne et les biens de William Heyl, le pétitionnaire.

Nlle-Orléans, 7 juillet 1884.

(Signé) A. L. TISSOT,

Juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division A. siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de ladite Cour de District, Division C, absent par congé.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN,
8 juil 3f en 30 j Député-Greffier.

ASSURANCES

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans.

No 104 RUE DU CANAL.

TRENTIEME ETAT ANNUEL.

LA Compagnie publie l'état suivant conformément aux dispositions de sa Charte:

Primes reçues durant l'année expirant le 31 mai 1884, y compris les primes non-échues de l'année précédente.

Sur les risques d'incendie		$255,251 36
Sur les risques maritimes		17,931 68
Sur les risques de rivières		20,305 94
Primes totales		$293,488 98
Moins les primes non échues		71,240 00
Primes nettes échues le 31 mai 1884		$222,248 98
Pertes payées—		
Sur les risques d'incendie	$105,667 03	
Sur les risques maritimes	6,553 87	
Sur les risques de rivières	6,104 22	
Taxes et dépenses, moins l'intérêt	15,843 99	
Réassurances et primes remboursées	21,137 18	$155,306 99
Profits		$66,941 99

La Compagnie a l'actif suivant:

Immeubles	$247,045 88
Papiers de ville	2,000 00
Actions de Banques et de Chemins de fer	63,914 79
Billets garantis par hypothèques et nantissements	162,590 32
Billets à recevoir	69,964 67
Primes en collection	21,926 85
Actions de la Compagnie des Water Works de la N. O.	7,439 50
Actions du Valette Dry Dock	11,362 50
Bons Consolidés de la Louisiane	15,626 28
Comptant	46,280 58
	$648,151 34

La Compagnie a payé les 10 pour cent d'intérêt habituel à ses actionnaires pour l'année expirant le 31 mai 1884.

L'exposé ci-dessus est une juste, vraie et correcte copie des livres de la Compagnie.

G. W. NOTT, Secrétaire. PAUL FOURCHY, Président.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans. }

Fait sous serment pardevant moi, le 16me jour de juin 1884.

JAMES FAHEY, Notaire.

DIRECTEURS:

P. MASPÉRO,	J. J. FERNANDEZ,
PAUL FOURCHY,	JOS A SHAKSPEARE
D FATJO,	JNO B LALLANDE,
M. W. SMITH,	D. A. CHAFFRAIX,
CHAS LAFITTE,	B. W. TAYLOR.

17 juin—

VENTES A L'ENCAN.

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur au coin des rues Adèle et Rousseau, Quatrième District.

Succession de feu John Harney et pour le compte des parties intéressées.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 9471 du dossier de la Cour.

A des conditions faciles, à l'encan.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur—Bureaux, 9 rue Carondelet—SAMEDI, 13 septembre 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, siégeant au lieu de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, maintenant en congé, en date du 5 août 1884, Dossier No 9471, de la Cour, dans l'affaire de feu John Harney, à l'encan, il sera vendu:

Un certain terrain de valeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Adèle, Joséphine, Rousseau et St Thomas, mesurant 44 pieds de face à la rue Adèle sur une profondeur et façade à la rue Rousseau de 63 pieds, le tout, plus ou moins entre lignes parallèles, au pied américain, et formant le coin des rues Adèle et Rousseau, et formant une partie du lot primitif No 4 sur un plan du voyer de la ville, en date du 9 novembre 1830, et d'après lequel plan, fait par John F. Braun, voyer, en date du 8 avril 1851, et maintenant exposé au lieu de la vente.

Les améliorations comprennent une résidence cottage en bois recouverte en ardoises, servant de grocerie et de résidence et louée au prix nominal de $20 par mois et désignée par le No 63 rue Rousseau. Ce coin de valeur est ou ne peut plus désirable comme emplacement d'affaires ou comme spéculation étant situé dans un voisinage très peuplé, et sera vendu aux conditions suivantes:

Termes—La moitié ou plus comptant, le reste à douze mois avec 8 pour cent d'intérêt de la date jusqu'à parfait paiement, les billets devant porter hypothèque spéciale avec privilège de vendeur sur la propriété vendue et toutes les autres clauses usuelles de garantie, 10 pour cent au comptant sur les lieux pour assurer la vente.

Acte de vente pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais de l'acquéreur, y inclus les taxes dues et exigibles en 1884

9 août—9 16 23 30 sept 6 13

PAR O. VALETON.

Sardines!! Sardines!! Sardines!!

Pour le compte de qui il appartiendra.

PAR O. VALETON, encanteur—SAMEDI, 9 août, à 10 heures et demie du matin, il sera vendu au magasin No 16 et 18 rue St-Louis—315 caisses de 100 ¼ Sardines de Nantes.

Conditions—Comptant. 7 août—

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un ilet de terre de valeur.

Sur la rue Claiborne dans le Troisième District.

Maison cottage, écurie, poulailler.

Succession de Dizier Riche, décédé.

Cour Civile de District No 11,554.

Au comptant à l'Encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureaux No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 6 septembre 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant en place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, maintenant absent en congé, daté du ... août, dossier No 11,554 pour le compte de la succession de Dizier Riche, décédé, il sera vendu à l'encan—

Un certain ilet de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 24, borné par les rues Claiborne, St David, Robertson ou St Jean Baptiste, Indépendance et Congress et mesure 241 pieds de face à chacune des rues Congress et Indépendance et 197 pieds 7 pouces de face à chacune des rues Claiborne et Robertson, le tout plus ou moins au pied américain.

Les améliorations consistent en une maison cottage avec 6 chambres, écurie, poulailler, cuve, etc. L'ilet est cultivé comme ferme, jardin, etc. et bien entouré.

Conditions—Comptant en passant les titres; 10 pour cent comptant sur les lieux.

Acte de vente pardevant F. D. Seghers, notaire, aux frais de l'acquéreur, et compris les taxes dues et exigibles en 1884.

3août—3, 10, 17, 24, 31—6 sept

PAR J. V. GOURDAIN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Joseph Printz.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B—No 11,739.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureau, No 56 rue Royale—SAMEDI, 6 septembre 1884, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 1er août 1884, il sera vendu à l'encan pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Elmire, Casacalvo Désiré et Moreau, mesurant 30 pieds de face à la rue Elmire, sur une profondeur de 120 pieds 7 pouces entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant.

L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1884, en sus du prix de son adjudication et fera un dépôt de 10 pour cent au comptant sur les lieux au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Antoine Doriocourt, notaire, aux frais de l'acquéreur.

2 août—2 9 16 23 30—6 sept.

PAR GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Sixième District.

Sur le parcours du "Lopuel et Grand Horse Car."

Succession de Mme Ann Farmer Hepe.

No 9497—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureaux No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 30 août 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vente à l'encan, conformément à un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 2 janvier 1884, et rendu dans la susdite succession, les propriétés suivantes, à savoir—

1o Un certain terrain formant le coin Sud ouest des rues Walnut et Laurel dans l'ilet borné par les rues Walnut, Constance, Laurel et Leontine; le dit lot est désigné par la lettre F, d'après un plan de L. H. Pilié, voyer, en date du 5 juillet 1844, et mesure 27 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue Walnut sur 123 pieds de profondeur et de façade à la rue Laurel 123 pieds 7 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne latérale et 26 pieds 5 pouces et 7 lignes de largeur dans le fond.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, dépendances qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte. Les améliorations comprennent une jolie résidence (cottage) en bois à deux corps de logis ayant 4 chambres et une cuve à chaque corps de logis.

2o Trois certains terrains, situés dans le même district et le même ilet que celui décrit en premier lieu, désignés par les Nos 22, 23 et 24, d'après un plan attaché à un acte passé pardevant E. Commagère, notaire, le ... C. Aucoin à Mme Ann Lecoil, en date du 16 novembre 1866, selon lequel plan les dits lots mesurent chacun 27 pieds 2 pouces de face à la rue Léontine sur 136 pieds 11 pouces 7 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, plus ou moins.

Les améliorations sur ces dits lots comprennent les résidences (cottage) à un et deux corps de logis, récemment bâties, qui seront vendues, subdivisées, d'après le plan exposé au moment de la vente.

Conditions—1/3 ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans pour billets spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement; 5 pour cent honoraires d'avocat pour recouvrer le paiement des billets, les améliorations devant être assurées et les polices transférées aux détenteurs des billets, et un dépôt de 10 pour cent au comptant sur le prix de l'adjudication sera requis au moment de la vente. Les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1884, en sus du prix d'adjudication.

Acte de vente pardevant W. J. Castell, notaire aux frais de l'acquéreur.

26juil—26 août 2 9 16 23 30

Reuben Frat vs. Succession de Thomas Jorda et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,819—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente, à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 2 septembre, 1884, à midi de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Gravier, Commune, Philippa et Baronne. Lequel lot forme l'encoignure nord est des rues Gravier et Philippa, et mesure au pied anglais, vingt pieds cinq pouces de face à la rue Gravier, sur une profondeur, entre lignes parallèles et de face à la rue Philippa, de quatre-vingt pieds et borné dans le fond par une allée de trois pieds de largeur et pour l'usage en commun du dit lot avec les autres adjacents.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

1 août—1, 8, 15, 22, 29, 2 sept

E. F. Stockmeyer vs. Léon Meunier et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,502—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse d'encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 26 août 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Toulouse, Remparts, St Pierre et Bourgogne, mesurant trente-cinq pieds cinq pouces de face à la rue Toulouse sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds, borné sur le côté droit par la propriété maintenant ou anciennement appartenant à M. Duvirac, sur le côté gauche par la propriété maintenant ou anciennement appartenant à M. Bourdin.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, avantages et dépendances qui y appartiennent ou y ayant appartenu et connu par le No 151 rue Toulouse.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

25 juil—25, 1er août, 8 15 22 26.

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété désirable dans le Quatrième District.

Maison en bois à deux corps de logis, avec deux étages,

Nos. 713 et 715, rue Tchoupitoulas, entre Jackson et Joséphine.

Maison en briques à deux corps de logis, avec deux étages,

No. 891 rue Tchoupitoulas.

Maison en briques à deux corps de logis,

No. 893 rue Tchoupitoulas.

Maison en bois à deux corps de logis No. 260 rue Rousseau,

toutes entre les rues Quatrième et Washington.

Cottage en bois à deux corps de logis, Nos. 81 et 83 rue Sixième entre Chippewa et Annonciation.

Succession de Anna Maria Weick.

Dans l'affaire de Mme Delia Weick, tutrice vs. J. F. et Wm. Weick—Dossier No. 11,519.—pour faire un partage, avec des conditions faciles—A l'encan.—

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 23 août 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable W. T. Houston Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B en date du 10 juillet 1884, dans l'affaire de Mme Delia Weick, tutrice vs. J. F. et Wm Weick—No 11,519 pour effectuer un partage, il sera vendu à l'encan—

1o Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Rousseau, Joséphine et Jackson, désigné comme lot No 6, mesurant 32 pieds 2 pouces et 6 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de 107 pieds 5 pouces et 5 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 5 et 103 pieds 4 pouces et 3 lignes sur la ligne de l'autre côté.

Les améliorations consistent en un magasin en bois à deux corps de logis à deux étages et maison de résidence connus par les Nos 713 et 715 de la rue Tchoupitoulas, ayant de chaque côté un magasin, autre chambre et cuisine au rez-de-chaussée, et deux chambres au premier étage (soit cinq chambres de chaque côté) avec gaz et tuyaux, cuve, lieux d'aisances, hangar, allée, etc., et loué à raison de $28 par mois pour le tout. La façade est en briques faite poteaux.

2o Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Rousseau, Quatrième et Washington, désigné par le lot No 6, mesurant 26 pieds 4 pouces et 7 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 25 pieds 9 pouces et 5 lignes de face à la rue Rousseau, sur une profondeur s'étendant au travers de l'ilet de la rue Tchoupitoulas à la rue Rousseau de 150 pieds 2 pouces sur la ligne du côté du lot No 5 et 144 pieds 6 pouces et 3 1/5 lignes sur la ligne du côté du lot No 7, le tout plus ou moins au pied américain.

Les améliorations sur le lot faisant face aux deux rues consistent en une maison en briques bien bâtie, couverte en ardoises, avec deux corps de logis connue par le No 891 rue Tchoupitoulas, avec balcon de face couvrant la banquette, avec magasin au rez-de-chaussée et résidence à l'étage supérieur, et ayant 4 chambres et une cuisine sur chaque côté, gaz et tuyaux et une grande cuve, lieux d'aisance, hangar, etc., et louée $24 par mois.

Aussi, dans le fond du lot est—Une maison cottage en bois couverte en ardoises, avec deux corps de logis, connue par le No 260 rue Rousseau, ayant une allée dans le centre et deux chambres et une cuisine, cuve de chaque côté, louée $13 50 par mois.

3o Un lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et le même ilet et touchant le lot No 6 qui vient d'être décrit, désigné par le No 7 lequel mesure 26 pieds 5 pouces 5 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 25 pieds 5 pouces 5 lignes à la rue Rousseau, sur une profondeur, dans tout l'ilet, de 144 pieds 6 pouces 3 1-5 lignes, sur la ligne latérale le séparant du lot No 6 et 139 pieds 1 pouce 2-5 lignes, sur la ligne latérale touchant au lot No 8, le tout plus ou moins au pied américain.

Les améliorations consistent en une maison-cottage en bois à double corps de logis, parfaitement bâtie et couverte en ardoises, avec façade en briques, connue sous le No 893 rue Tchoupitoulas, contenant 4 chambres de chaque côté, avec cuve, hangar, lieux d'aisance, etc. louée à raison de $18 par mois. C'est une jolie petite propriété, ayant dans le fond.

4o Un lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Sixième, Washington, Chippewa et Annonciation, désigné comme le lot No 17, et mesurant 30 pieds de face à la rue Sixième, sur une profondeur de 128 pieds.

Les améliorations consistent en une maison-cottage en bois à double corps de logis, en ardoises, connue comme les Nos 81 et 83 rue Sixième et contenant deux chambres et une cuisine de chaque côté, cuve, hangar, lieux d'aisance, etc., louée à raison de $14 par mois.

Conditions—Un tiers comptant et le reste à un et deux ans, avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses habituelles de garantie, ou le tout comptant, au choix des acquéreurs. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes dues et exigibles en 1884, en sus du prix d'adjudication et feront un dépôt en argent de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Fred. Adolphe, notaire, aux frais des acquéreurs.

20juillet—20 27 août 3 10 17 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Cottage à deux corps de logis et une maison cottage seule, Nos 271 et 273 rue Chippewa, entre Jackson et Joséphine.

Le terrain est de 62 x 150 pieds.

Succession de Mme Caroline Reinhardt, femme décédée du Dr. Peter J. Poelman.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 11,745.

Vente à long crédit à l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet—SAMEDI, 23 août 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon A. L. Tissot, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 19 juillet 1884, pour le compte de la succession de Mme Caroline Reinhardt, femme décédée du Dr. Peter J. Poelman, Dossier No 11,745 de la susdite Cour, à l'encan il sera vendu—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chippewa, Annonciation, Jackson et Joséphine, lequel terrain mesure 62 pieds de face sur la rue Chippewa, avec une profondeur de 149 pieds 11 pouces et 1 1/2 ligne, le tout plus ou moins au pied américain conformément au plan qui sera exhibé à la Bourse.

Les améliorations consistent en un cottage en bois à deux corps de logis connu par le No 271 rue Chippewa, ayant 2 chambres et une cuisine sur chaque côté, cuve lieux d'aisance, etc, loué à raison de $12 par mois, et en outre une maison cottage en bois seule, connue par le No 273 rue Chippewa, ayant deux chambres, 2 cabinets, cuve, hangar, lieux d'aisance, etc, loués à raison de 9 par mois.

Que la même indivise de la propriété ci-dessus appartient à la susdite succession, le propriétaire de l'autre moitié d'intérêt réuni avec les héritiers de la susdite succession vend son intérêt aussi, avec les mêmes conditions.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et le reste à 1 et 2 ans avec 8 pour cent d'intérêt à partir de la vente et toutes les clauses usuelles de garanties incluant l'hypothèque spéciale et privilège de vendeur, 5 pour cent d'honoraire d'avocat en cas de procès, non-aliénation, l'assurance et le transfert de la police, l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1884, et déposera 10 pour cent comptant sur son adjudication sur les lieux, et se conformera aux conditions de la vente, ou au cas contraire la vente sera forfaite.

Acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais des acquéreurs.

20juil—20 27 août 3 10 17 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur et commerciale, à l'encoignure des rues Market et New Levee, qui touche à la forge, et deux lots de terre.

Dans l'affaire de la succession de Fred. Hecker, décédé, No 10,420; succession de Mme Louis Werner, sa femme, No 11,323.

Vente à l'encan, pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, 13 rue Carondelet—SAMEDI, 16 août 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre Gravier et Natchez, en vertu de et conformément à deux ordres de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, un de l'Honorable A. L. Tissot, Juge de la Division A, dans l'affaire de la succession Fred. Hecker, décédé, dossier No 10,420, en date du 2 juin 1884, et l'autre de l'Honorable W. T. Houston, Juge de la Division B, dans l'affaire de la succession de Mme Louise Werner, femme décédée de Fred. Hecker, Dossier No 11,323, en date du 2 juin 1884, à l'encan, il sera vendu—

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues New Levee, Tchoupitoulas, Market et St James, désignés par les Nos 1 et 2 et se touchant mesurant chacun 29 pieds 2 pouces de face à la rue New Levee sur une profondeur de 116 pieds 10 pouces, entre lignes parallèles. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues New Levee et Market; étant la même propriété acquise par le défunt de Mme M. C. Livaudais et autres, conformément à un acte pardevant Théo. Guyol, notaire, le 31ème jour de juillet 1865.

Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à deux étages bien bâtie, couverte en ardoises, subdivisée en deux grands magasins au rez-de-chaussée et résidences à l'étage supérieur, et dans le fond, gaz partout, cuve, etc., ainsi qu'une forge sur un côté du lot, et un grand hangar en bois, chambres et autres bâtisses dans le fond de chacun des lots. Un grand verandah sur la façade et sur le côté couvrant toute la banquette. Les magasins sont presque neufs et en parfait état

Conditions, comptant en passant les titres, 10 pour cent seront requis au comptant sur les lieux.

L'acquéreur assumera en outre de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1884.

Acte de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais de l'acquéreur.

13juil—13 20 27—3 août 10 16

M. L. Navra vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,232—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de M. L. Navra et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par T. Generelly, syndic en cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN,
Greffier.

8août—8 13 17

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER

Billets et comptes à recevoir.

Succession de John Strenna—No 9084—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau 46 rue Royale—MARDI, le 19 août 1884, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour Civile, Division D, maintenant absent en congé, en date du 4 août 1884, pour le compte de la dite succession—

Divers billets et comptes à recevoir, conformément à l'inventaire déposé en mon bureau.

Conditions—comptant.

8 août—8 12 16 19

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur, soit pour maison de commerce, soit pour résidence, près du terrain de l'Exposition.

Succession d'Euphemia Berthaud, femme de B. R. Coffey.

No 3148—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 30 août 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, en la ville de la Nlle Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, signé le 24 juillet 1884, il sera vendu à l'encan—

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet borné par la ligne de la propriété de Foucher de Circé, maintenant le Parc Supérieur de la ville, les rues Live Oak ou Constance, Calhoun et Laurel. Ladite portion de terre forme l'encoignure des rues Calhoun et Live Oak ou Constance et mesure 144 pieds 7 pouces 7 lignes de face à la rue Calhoun sur une profondeur et façade à la rue Live Oak ou Constance de 135 pieds 6 pouces plus ou moins. Les améliorations consistent en une résidence en bois à un étage couverte en ardoises, ayant huit chambres, etc.

Conditions—Pour une somme, pas moins de trois mille dollars. Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans en billets garantis par privilèges et lien de vendeur et hypothèque sur la propriété vendue, payables à un et deux ans, avec intérêt de 8 p. 100 par an, de la date jusqu'à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées pour pleine valeur jusqu'au paiement total et final des dits billets, la police transférée aux vendeurs comme garantie, cinq pour cent d'honoraires d'avocat seront payés par l'acquéreur en cas de procès pour le recouvrement des dits billets ou aucune partie. L'acquéreur paiera et assumera en sus de son enchère les taxes de 1884 et un dépôt de dix pour cent au moment de la vente

Acte de vente au frais de l'acquéreur pardevant Charles Bolle, notaire.

27juil—27 —3, 10, 17, 24, 30 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux magasins rue Baronne, contigüs à celui de Lehman, Abraham & Cie.

Le magasin 188 rue Tchoupitoulas et deux maisons doubles en bois.

rue Bassin, entre Gravier et Perdido.

Succession de Joseph Rosenneid et de Francis Fuchs son épouse.

No 6892—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

VENTE EN PARTAGE.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 9 août, 1884, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles en vertu d'un jugement en partage, rendu dans la susdite affaire par l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D le 30 mars 1883 et signé le 4 avril 1883, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir:

1o Les deux bâtisses en briques à 2 étages, Nos 49 et 51 rue Baronne, dans le carré borné par les rues Baronne, Carondelet, Commune et Gravier. Le terrain mesure 37 pieds de façade rue Baronne, à une semblable largeur, sur une profondeur de 25 pieds 6 pouces du côté 1 et 1, et de ce côté jusqu'à 43 pieds et s'étend ensuite à une ligne de 20 pieds, d'où il s'étend et du côté du dit lot 46 pieds 6 pouces de profondeur. Cette propriété est divisée en deux magasins occupés par MM. F. Wavener et Joseph Krameis, et sont contigüs au bel établissement de MM. Lehman, Abraham & Cie.

2o Le magasin en briques à trois étages, No 188 rue Tchoupitoulas, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Commerce, Julia et St Joseph. Ce lot est le No 10, et mesure 24 pieds 9 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 86 pieds entre lignes parallèles. Cette propriété fait face à la fonderie Whitney et est dans le même ilet que les Magasins Mills et autres fabriques.

3o Les maisons en bois à deux étages, à double corps de logis, Nos 97, 99, 101 et 103 rue du Bassin, dans l'ilet borné par les rues Bassin, Remparts, Gravier et Perdido. Ces lots sont désignés comme les lots Nos 7 et 8 et mesurent, le lot No 7, 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue du Bassin sur 127 pieds 5 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 6, et 127 pieds 6 pouces 7 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 8; et le lot No 8 a 32 pieds 11 pouces de face à la rue du Bassin, 127 pieds 8 pouces 7 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 7, et 127 pouces 5 pouces 7 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 9. Ces maisons sont toujours occupées par de bons locataires, et en y prenant un peu de soin, elles rapporteront toujours un bon revenu.

Conditions: Comptant. Les acquéreurs devront assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1884 et feront un dépôt de 10 pour cent, comptant, au moment de la vente.

Actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant T. Wharton Collens, notaire, No 46 rue St Charles.

6 juillet—6 12,19,26—2 août 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Margaret Higgins, veuve en premières noces de John Hart et en secondes noces de John Campbell.

No 8,168—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet. SAMEDI, le 9 août 1884 à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, rue St-Charles, en vertu d'un jugement rendu par l'Hon. A. L. Tissot, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le 28 mai 1884 et signé le 2 juin, et en vertu d'un ordre subséquent rendu le 20 juin 1884, il sera vendu à l'encan les propriétés ci-après décrites à savoir:

1o Un certain morceau ou portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y appartiennent, situé dans le Premier District, dans l'ilet borné par les rues Julia, Cypress, Willow et Claiborne, désignées par les Nos 1 et 2, et mesure 25 pieds 6 pouces de face à la rue Cypress, 21 pieds 11 pouces 2 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de 120 pieds 1 pouce et 5 1/3 lignes sur la ligne de division du lot No 3, et 125 pieds 5 pouces 4 lignes de profondeur sur l'autre ligne latérale.

2o Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet ci-dessus mentionné, borné par les rues Julia, Cypress, Willow et Claiborne, désignés par les Nos 6 et 7 et se touchant. Ils mesurent chacun 25 pieds 6 pouces de face à la rue Julia sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, au pied américain.

3o Un lot de terre avec tous les édifices et toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district, dans l'ilet No 11, borné par les rues Julia (autrefois Florida Landing), Derbigny, Roman et Cypress. Le dit lot est désigné par le No 3 et mesure 25 pieds 6 pouces 4 lignes de face à la rue Roman, 21 pieds 11 pouces 2 lignes de largeur dans le fond, sur 120 pieds 1 pouce 5 1/3 lignes sur la ligne de division du lot No 2, et 120 pieds 5 pouces 4 lignes de profondeur sur l'autre ligne latérale.

Conditions de la vente: Comptant. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1884, et feront un comptant un dépôt de dix pour cent au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs, par devant Andrew Hero, Jr., notaire.

9 juillet—9, 19, 25 juillet: 2, 9 août.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Intérêt de propriété foncière, Actions et réclamations.

D. P. White vs. ses créanciers.

No 7,384—Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans.—Division A.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 9 août, 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 28 mai 1884, il sera vendu, à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir—

1o La moitié d'intérêt indivis, dans quatre lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St James, Market, Religious et St Thomas, désigné comme lots numéros 3, 7 et 8. Le numéro 3 mesure 44 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue St James, sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces 2 lignes. Les lots numéros 7 et 8 se touchent et mesurent chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue St James sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces 3 lignes, entre lignes parallèles; cette propriété est connue par les Nos 53 et 55 de la rue St James.

2o Une réclamation vs Burbridge, Miller & Co, avec intérêt à partir du 1er avril 1880, pour le montant de $125 00.

3o Cinquante-six (56) actions du fonds-capital au Louisiana Petroleum & Coal Oil Company.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant M. T. Ducros, notaire.

Conditions de la vente—Comptant.

9 juil 9,19,26—août 2 9

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Henry M. Luxemberg.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 11,909—Division A—Attendu que F. S Wiltz, Jr., administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Henry M. Luxemburg, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons, pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

9août 9, 13, 17.

Succession de Alfred Penn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3,851—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le septième compte annuel présenté par Mme Charles A. Conrad et Mme W. B. Krumbhaar, exécutrices testamentaires, de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN,
3 août—3,7,12 Greffier.

Succession de René Légier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,505—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Octave Légier, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN,
1er août—1,5,10 Greffier.

L'Abeille

COMPA... North ... NEW ... MAISON ...